Monsieur Charles LABOURE
Président de la Communauté de Communes
du Pays d'Urfé
42430 SAINT JUST EN CHEVALET

à

Mesdames, Messieurs
les membres du Conseil Communautaire

Saint Just en Chevalet,
Le vendredi 21 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion de Conseil Communautaire le :

Le jeudi 27 mars 2025 à 20h
Au siège de la Communauté de communes du Pays d'Urfé
55, rue René Cassin – 42430 Saint Just en Chevalet

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

-Lutte contre le frelon asiatique et intervention des représentants d'Abeille du Forez ;
-Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2025 ;
-Approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;
-Fiscalité / Vote des taux ;
-Vote du budget primitif 2024 ;
-Détermination des tarifs de la taxe de séjour pour 2026 ;
-Signature du Pacte territorial ;
-Convention ALEC 42 ;
-Convention CITEO ;
-Exonération de TEOM pour les professionnels faisant appel à un prestataire privé ;
-Collecte en déchèterie / Mise en place de nouvelles filières ;
-Cession d'une partie du terrain d'assise du local technique à EMGT ;
-Répartition des sièges au Conseil Communautaire ;
-Mise en non-valeur ;
-Modification de la régie de recettes.

Séance de travail :
-Interventions et questions diverses.

Comptant sur votre présence indispensable, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.
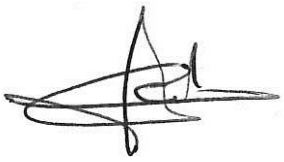
Le Président,
Charles LABOURE